

RCS : LE HAVRE Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00446 Numéro SIREN : 824 264 923 Nom ou dénomination : 2SN

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/006634

Griffe

SAS 2SN

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

**Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI**

824 264 923 RCS DOUAI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

SARL FIDUCIAIRE LHP - 8 rue Marie Marvingt ZAC Croix Blandin - 51100 REIMS
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de l'Est

SAS 2SN

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI

824 264 923 RCS DOUAI

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

A l'assemblée générale de la société 2SN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2SN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur

leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « créances et dettes » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des créances clients et leur éventuelle dépréciation.

Nous nous sommes assurés que ces règles étaient correctement appliquées sur l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

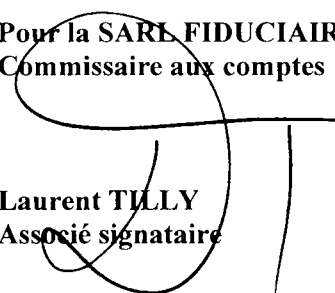
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 30 novembre 2022

Pour la SARL FIDUCIAIRE LHP
Commissaire aux comptes



Laurent TILLY
Associé signataire

SAS 2SN

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

**Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI**

824 264 923 RCS DOUAI

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

A l'associée de la société 2SN,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSOCIÉE UNIQUE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, qui ont déjà eu votre approbation au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Avec la société JOMAJUP, associée unique de la société 2SN :**

Facturation de la société JOMAJUP au titre d'un contrat de prestation de management à hauteur de 3 250 euros HT par mois.

Reims, le 30 novembre 2022

**Pour la SARL FIDUCIAIRE LHP
Commissaire aux comptes**

**Laurent TILLY
Associé signataire**

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets et droits similaires	10 569	6 793	3 776	3 509
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage inclus.	15 258	4 680	10 577	10 344
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	5 400		5 400	5 400
	TOTAL (II)	31 227	11 474	19 753	19 254
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 523		2 523	2 108
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	154 793	19 988	134 805	127 129
	Autres créances	110 807		110 807	136 586
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	111 945		111 945	49 677
	Charges constatées d'avance	4 612		4 612	2 681
	TOTAL (III)	384 680	19 988	364 692	318 181
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		415 907	31 461	384 445	337 435
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				5 400	5 400
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES		
	Réserv e légale	1 000	1 000
	Réserv es statutaires ou contractuelles		
	Réserv es réglementées		
	Autres réserv es		
	Report à nouveau	130 746	96 813
	Résultat de l'exercice	7 181	33 934
	Subventions d'inv estissement Prov isions réglementées		
	Total des capitaux propres	148 928	141 746
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Prov isions pour risques Prov isions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 427	19 181
	Dettes fiscales et sociales	92 221	71 396
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	102 870	105 112
	Total des dettes	235 518	195 689
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	384 445	337 435
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	7 181,45	33 933,58
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	235 518	195 689
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **384 445 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **387 418 euros** et un total **charges** de **380 237 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **7 181 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 959		1 610			10 569
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 959		1 610			10 569
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	5 860					5 860
	Matériel de transport	3 410					3 410
	Matériel de bureau, mobilier	3 048		5 222		2 282	5 988
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12 318		5 222		2 282	15 258
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 400					5 400
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 400					5 400
TOTAL		26 677		6 832		2 282	31 227

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	5 450	1 344		6 793
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 450	1 344		6 793
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	586	586		1 172
	Matériel de transport	131	682		813
	Matériel de bureau, mobilier	1 256	2 098	658	2 696
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 973	3 366	658	4 680
TOTAL		7 423	4 709	658	11 474

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		LHP VISA		
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	18 134	1 854		19 988
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	18 134	1 854		19 988
TOTAL GENERAL		18 134	1 854		19 988
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 854		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 400	5 400	
	Clients douteux ou litigieux	23 986	23 986	
	Autres créances clients	130 807	130 807	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	900	900	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	11 855	11 855	
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 602	7 602	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	29 929	29 929	
	Groupe et associés (2)	60 000	60 000	
	Débiteurs divers	521	521	
	Charges constatées d'avances	4 612	4 612	
TOTAL DES CREANCES		275 612	275 612	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	40 427	40 427		
	Personnel et comptes rattachés	20 435	20 435		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 521	28 521		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	39 118	39 118		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 147	4 147		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	102 870	102 870		
TOTAL DES DETTES		235 518	235 518		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

RAPPORT DE GESTION PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2021

Cher Associé,

Nous vous avons convoqué conformément à la Loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et vous demander notamment de vous prononcer sur les résultats et leur affectation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres dossiers et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

L'exercice clos le 31 décembre 2021, a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires net de 354 784 euros.

Les Produits d'exploitation se sont élevés à 387 418 euros. Les charges d'exploitation se sont élevées à 392 092 euros. Le résultat d'exploitation est donc déficitaire pour un montant de (4 674) euros.

Après décompte d'un crédit d'impôt de (11855 €) Le résultat courant avant impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est bénéficiaire de 7 181 euros.

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Durant l'exercice écoulé la société a finalisé le projet d'innovation initié l'année en 2019 et a débuté la commercialisation d'un premier produit issu de ce travail

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- La crise « COVID19 » et la guerre en Ukraine auront des conséquences non mesurables à ce jour
- La société a déménagé son siège au Havre 60 BD Amiral Mouchez

3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de la crise liée à l'épidémie de Covid 19 et de ses conséquences, un certain nombre d'incertitudes demeurent au regard de notre capacité à :

- maintenir notre chiffre d'affaires ;
- maintenir ou développer l'export ;
- rechercher de nouveaux marchés ;
- maintenir l'emploi, etc..

4 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément à la loi LME du 4 août 2008 et à compter du 1^{er} janvier 2009, nous vous précisons qu'il n'existe aucun retard de règlement aussi bien clients que fournisseurs supérieurs à de 45 jours fin de mois. en date de clôture, que les contrats avec les fournisseurs prévoient des délais de paiement inférieurs ou

égaux de 45 jours fin de mois.

Date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
2021	29 217 €	11 210 €	0 €	00 €

5 CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous indiquons que notre activité n'a aucune conséquence sociale et environnementale.]

6 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le projet Smartflow lancé en 2019 et qui s'est terminé en 2021 a pour objectif de permettre de produire une nouvelle offre de services innovante

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société 2sn n'a pris aucune participation

8 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'assemblée d'affecter le résultat de l'exercice soit un bénéfice de 7 181 euros au compte report à nouveau.

9 SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.

10 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous informons des conventions signées ci –dessous :

Aucune nouvelle convention signée cette année

11 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, votre Président vous informe, qu'aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce concernant l'attribution gratuite d'actions.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Votre Président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à DOUAI

Le 1 décembre 2022

Le Président

Jomajup représentée par Monsieur Pierre Gérard Fontaine



2SN, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 10 000 euros
Ancienne Adresse :390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 59500 DOUAI

Nouvelle adresse : 60 BD Amiral Mouchez 76600 Le Havre

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux le 1^{er} décembre à 11 heures,

390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC à DOUAI

1. **2SN**, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 390 av Marechal Leclerc 59500 Douai, inscrite sous le numéro d'identification unique 824 264 923 RCS Douai, représentée Madame Josette Delmarquette, présidente de la société JOMAJUP dûment habilité aux fins des présentes en qualité de président s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Monsieur Pierre Gérard FONTAINE représentant de la société JOMAJUP l'associée unique Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Pierre Gérard FONTAINE est nommée secrétaire de séance.

Fiduciaire L.H.P, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affectation du résultat,
- Quitus au Président,
- État des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation, s'il y a lieu, de telles conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés approuvent, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un résultat net bénéficiaire de 7 181 euros et décident de l'affecter en totalité au poste Report à nouveau.

SECONDE DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui après lecture est signé par le bureau de séance.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui après lecture est signé par le bureau de séance.

Le président :

Monsieur Pierre Gérard Fontaine



Le secrétaire

Monsieur Pierre Gérard Fontaine

